

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 241

présenté par  
M. Breton

-----

**ARTICLE PREMIER****ANNEXE**

Compléter l'alinéa 25 par la phrase suivante :

« Une réflexion sur l'évolution globale du statut des enseignants est menée; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le métier d'enseignant n'attire plus les jeunes.

Il est primordial avant toute réforme de la formation d'engager une véritable réflexion sur l'évolution du statut des enseignants.

Comme nous l'indiquons avec le rapporteur Yves Durand, dans notre rapport d'information « Quels rythmes pour l'école ? » de décembre 2010, « plutôt de procéder par petits pas, il serait plus judicieux de lier la clarification des obligations de services des enseignants à la définition d'un temps de présence de ces personnels dans l'établissement, dont toutes les missions, et non plus seulement le « faire cours », seraient ainsi reconnues (p. 95) ».